



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 080-218006450-20251007-D_2025_10_561-DE



Date de la convocation 30septembre 2025	SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 5	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,
Membres absents 5	
Nombre de suffrages exprimés 24	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier HENNEBERT <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-561

CONSEIL D'ECOLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil d'école est l'instance qui prend les décisions importantes quant à l'organisation de l'établissement (adoption du règlement intérieur, établissement du projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire). Il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement et sur les questions intéressant la vie de l'école.

Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et les circulaires d'application relatives aux établissements d'enseignement scolaire précisent la composition et les attributions des Conseils d'école.

L'article D. 411-1 du Code de l'éducation précise que dans chaque école, le conseil d'école comprend un représentant du Conseil Municipal.

Il convient aujourd'hui de désigner un nouveau représentant, pour succéder à Mme Josiane Hérouart, désignée par le Conseil Municipal par délibération N° 2022-10-089 du 24 octobre 2022.

Le conseil est invité à élire un nouveau représentant et choisit le mode de scrutin à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Mme Elodie THÉOT : 24 voix

Madame Elodie THÉOT est nommée représentante de la ville au sein des conseils d'écoles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

